

Reconversion à l'agriculture biologique

Contenu	
Reconversion	1
Motivations	2
Principes, contrôle	3
Quelques données techniques	
Production végétale	4
Production animale	5
Se préparer à la reconversion	6
Comparaison des directives et législation PER et Bio	7
Labels Bio, démarches	8
Commercialisation	9
Aspects économiques	10
Informations et adresses utiles	12



Toute reconversion, que ce soit d'une branche principale de production ou du mode de production, comme l'agriculture biologique est un défi technique et économique. La reconversion d'une entreprise agricole à l'agriculture biologique implique de nombreux changements.

Impressum	
Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 www.agridea.ch
Auteur-e-s	Mariem Rtimi, Josy Tamarcaz, AGRIDEA
Groupe	Production végétale
Mise en page	AGRIDEA
Article no	3084
© AGRIDEA, mars 2017	
Il est autorisé (et même vivement conseillé) de copier et de diffuser cette brochure de toutes manières.	

Une bonne préparation est indispensable. Il est recommandé de prendre contact avec un conseiller bio et de suivre un cours d'introduction. Les discussions, les visites de fermes permettent de mieux connaître l'agriculture biologique. La reconversion à l'agriculture biologique concerne par principe l'ensemble de l'entreprise agricole et de ses terres. Les directives bio doivent être entièrement respectées dès le début de la reconversion, qui dure deux années civiles complètes.

Il est important de clarifier préalablement les possibilités de commercialisation des produits pendant et après la reconversion avec les organisations labellisatrices et les partenaires commerciaux.

La reconversion à l'agriculture biologique a des répercussions sur toute la famille et la décision de reconversion devrait être prise en famille ou en couple.

Ce document donne une vue d'ensemble et vise à clarifier les étapes de cette période. Un outil permet de situer son exploitation par rapport à l'agriculture biologique :

[Test rapide bio.](#)

A propos de cette fiche

Ce document est destiné à toutes les productrices et producteurs qui souhaitent connaître les conditions de l'agriculture biologique.

Il a pour but de donner des informations sur les aspects réglementaires, fournir des données synthétiques et pratiques sur les techniques utilisées.

Les motivations

Les motivations principales pour pratiquer l'agriculture biologique sont diverses :

Motivations philosophiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture bio est particulièrement motivante : elle permet à l'agriculteur de valoriser ses compétences (observer davantage le sol, trouver la bonne combinaison, etc.). • L'exploitant bio est beaucoup plus autonome vis-à-vis des multinationales. • L'exploitant bio permet de garantir un sol fertile pour les générations futures. • L'agriculture bio nécessite plus de main-d'œuvre, mais le revenu est plus élevé et permet de payer cette main-d'œuvre et de créer des emplois.
Motivations écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité est plus élevée sur les fermes bio (30% d'espèces animales et végétales en plus et 50% d'individus en plus). • L'agriculture bio contribue à mieux protéger les eaux et les ressources. • Le bio améliore la fertilité du sol.
Motivations énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Le bio est plus économe en énergie : le renoncement aux engrais chimiques est la raison principale pour laquelle le bio a un meilleur bilan énergétique. • La production biologique préserve mieux l'énergie et les ressources fossiles comme le pétrole et les minerais servant de base pour les engrais.
Motivations nutritionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits bio sont intéressants pour la santé et contiennent davantage des composants souhaités du point de vue nutritionnel que les produits conventionnels. • Les produits bio sont transformés avec ménagement, sans additifs chimiques. • Les produits bio ne contiennent pratiquement pas de résidus de pesticides.
Motivations économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la plus value réalisée sur le domaine agricole. • Faciliter la commercialisation des produits (marché bio porteur). • Valoriser du temps disponible sur l'exploitation (et le payer grâce aux meilleurs prix en bio).

TEMOIGNAGE : Pierre-André Perriard, grandes cultures

« Il y a longtemps que je pensais au bio. Se lancer dans le bio c'est changer ma manière de faire et polluer moins. Puis, j'ai vécu la maladie de mon épouse pendant 3 ans et je me suis dit qu'il y a un problème avec l'alimentation... On consomme des produits de traitement avec la nourriture, aux normes bien sûr, mais malgré cela il reste quand même des résidus. Ma première motivation pour le bio vient de là. Produire mieux pour notre santé et celle de tous. Produire plus en accord avec la nature. »



Pierre-André Perriard dans une moutarde engrais vert, à fin décembre

Je n'ai pas dû changer beaucoup en passant au bio, sauf remettre de la prairie temporaire et m'équiper pour le désherbage mécanique. En conventionnel, j'avais des champs «propres», maintenant ils ont quelques mauvaises herbes, mais sont plus «propres» question environnement... Il faut quand même parfois prendre le rablais... Je cultive sans labour depuis 2011 et compte continuer avec les techniques sans labour. Je n'utilise plus d'herbicides. Je les ai remplacés par des déchaumages plus systématiques.

Je me sens plus décontracté, on n'a plus la pression de savoir si c'est le bon moment pour traiter et d'aller traiter, même si pour sarcler, il faut aussi bien choisir ses fenêtres météo. Je me suis bien équipé. J'ai une sarcluse avec caméra pour pouvoir être très efficace et rapide au bon moment. Je suis seul sur le domaine et il faut que ça avance quand c'est le bon moment.

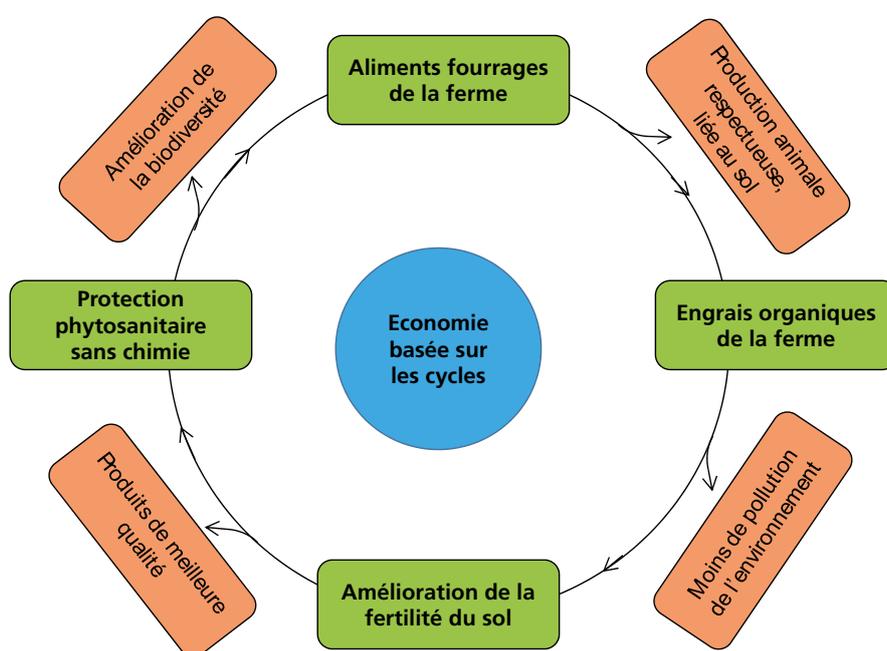
Je fais de 2 à 3 passages avec la houe rotative et la herse-étrille sur les céréales, lin et associations pois-orge. Les cultures sarclées sont binées 2 à 3 fois.

La demande du marché est plus large en bio, ce qui amène plus de diversité dans les cultures et une meilleure répartition des risques. En bio, ça donne envie d'essayer plein de trucs.

Je n'ai pas de bétail et j'échange herbages et paille contre des engrais de ferme avec un agriculteur bio voisin.

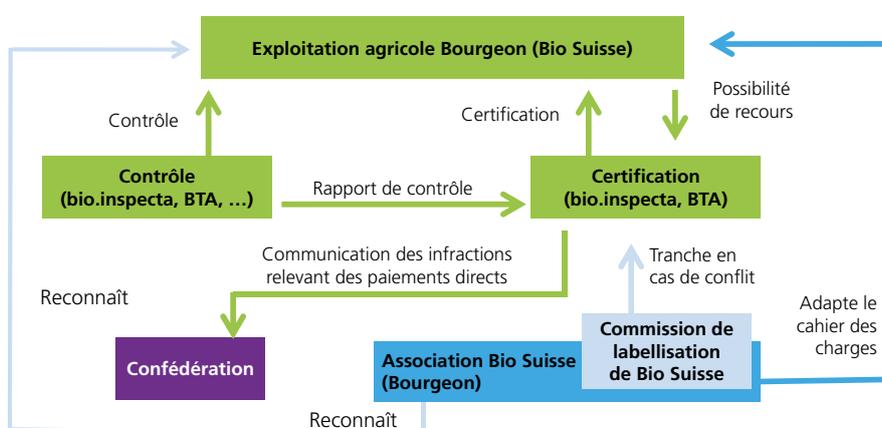
Principes, vue d'ensemble

La conduite de l'exploitation est basée sur l'amélioration constante de la fertilité et de l'activité biologique des sols, elle privilégie l'apport d'amendements organiques. L'utilisation des engrais et des traitements de synthèse est interdit, ce qui comporte des avantages pour l'environnement et la qualité des produits mais fait en moyenne baisser un peu le rendement et augmenter les besoins pour la main-d'œuvre par rapport à la production conventionnelle. Les producteurs bio nourrissent leur plantes par des engrais organiques (compost, fumier, lisier, etc.), via le sol. Idéalement, l'agriculture bio devrait travailler autant que possible en cycles fermés.



Contrôle et certification des exploitations biologiques (exemple ferme Bourgeon)

Chaque producteur ou transformateur est contrôlé chaque année. La visite des champs et des étables et un élément important du contrôle, mais de nombreuses données et registres doivent être fournis au contrôleur. Le certificat de contrôle servira pour le label (Bio Suisse, Déméter, etc.) et la Confédération (paiements directs).



TEMOIGNAGE: Blaise Duboux, vigneron



17 générations de vignerons se sont succédé en 500 ans sur notre domaine viti-vinicole en Lavaux. J'ai envie de pouvoir travailler la terre reçue de mon père et de la remettre propre aux suivants.

Après 23 ans de viticulture intégrée et une approche en douceur de la culture biologique et biodynamique, nous avons fait le «pas» technique du bio en 2009 et nous n'utilisons que des intrants compatibles bio depuis lors. A l'annonce de la fin des traitements chimiques par hélicoptère dans le vignoble de Lavaux, nous avons franchi le pas de la certification bio en 2016.

Ce qui m'a le plus marqué après le passage en bio, c'est le changement des sols. Sans engrais ni herbicide, les sols revivent et sont devenus plus souples, la texture est différente. J'ai remarqué que les chasselas de sélection massale sont plus adaptés au bio que ceux de sélection clonale. Avec un seul clone s'il devient sensible, au botrytis par exemple, tu as le problème sur toute la parcelle.

Mon plus gros doute par rapport au bio était de voir mes vignes malades, mais cela n'a pas été le cas. Nos vignes sont enherbées, ce qui favorise un sol vivant qui tient à l'érosion et avec une moindre pression des maladies. Quand tu passes du conventionnel au bio, il y a une chose à laquelle il faut être prêt, c'est que tu vas produire moins... mais mieux et meilleur... et dans l'équilibre de la nature. Produire moins a des conséquences économiques. Il faut augmenter les prix, mais pour cela tu dois faire du bon, du très bon vin.

Quelques données techniques de l'agriculture biologique (AB)

Général

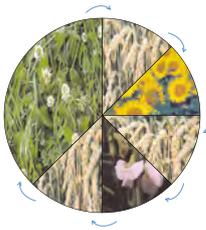


4

- L'ensemble de l'exploitation doit être exploité selon les règles bio (en production bio sans label, on peut produire en PER la viticulture et/ou l'arboriculture).
- Pas d'OGM.
- Semences et plants bio (dérogation en cas de non-disponibilité en bio).
- Bilan de fumure équilibré, selon la méthode du « Suisse-Bilanz »
- Mesures de promotion de la biodiversité sur l'exploitation.

Production végétale

Rotation



5

- La protection des cultures en AB passe en première ligne par des moyens indirects. Une rotation de culture en adéquation avec les conditions de production est indispensable.
- Au moins 20% de prairies temporaires (prairies et / ou jachères) sur les terres assolées garantissent une bonne fertilité du sol.
- Au moins 50% des terres ouvertes sont couvertes de végétation pendant l'hiver.
- Intervalle d'au moins 1 an entre 2 cultures principales de la même espèce.

Fumure et fertilité du sol



6

- L'approvisionnement des cultures biologiques en éléments nutritifs se fait indirectement par le système sol-plante.
- Harmoniser les mesures agronomiques pour maintenir et améliorer la fertilité du sol à long terme.
- Les éléments fertilisants sont apportés sous forme organique. Les légumineuses fournissent une bonne part de l'azote à la rotation. Des engrais organiques du commerce (EOC) peuvent être utilisés, principalement par les fermes sans bétail. Une part des engrais phosphatés et potassiques sont de source minérale, mais non solubles à l'eau.

Régulation des adventices



7

- Mesures préventives par la rotation culturales et le travail du sol.
- L'objectif n'est pas d'éliminer les herbes indésirables, mais de les limiter afin d'éviter les pertes économiques à court et à moyen terme.
- Régulation des mauvaises herbes par des moyens mécaniques modernes (sarcluse, guidage GPS/RTK/caméra, houe rotative, doigts Kress, étrille rotative et herse étrille).
- Une part de travail manuel reste indispensable pour lutter contre certaines mauvaises herbes (rumex, par exemple), ce qui souligne l'importance de mettre en place de bonnes pratiques de base.

Régulation des maladies et des ravageurs



8

- La maîtrise des maladies et des ravageurs repose sur la prévention.
- Choix d'espèces et de variétés appropriées, bonne date d'implantation.
- Rotation des cultures.
- Protection des auxiliaires présents naturellement, voire lutte biologique (lâchers de prédateurs), lutte par confusion, lutte avec des moyens mécaniques, etc.
- Traitement avec des produits naturels (liste exhaustive des produits et utilisations).

La mécanisation d'entretien des cultures se modernise rapidement



9



10



11



12



13

Production animale

Conditions d'élevage



14

- Bonne production à vie plutôt que haute productivité à court terme.
- Élevage respectueux du comportement de l'espèce.
- Sols en caillebotis intégral interdits. Le sol doit être partiellement recouvert de litière.
- Sorties régulières pour tous les animaux (SRPA).
- Pâturage en été pour les herbivores, y compris le bétail d'engraissement.
- Sorties pour les volailles et les porcins.

Sélection



15

- La santé et la productivité des animaux doivent être stimulées par des systèmes d'élevage conformes à leurs besoins, ainsi que par le choix de races et de méthodes de sélection adéquates.
- Sélectionner des animaux adaptés aux besoins et aux conditions d'élevage des exploitations biologiques.
- Le choix de la race et de la méthode de sélection doit favoriser la santé et la performance à vie.
- Pas d'animaux issus de transferts d'embryons, interdiction du recours aux taureaux issus de transferts d'embryons.

Alimentation



16

- Affouragement correspondant aux besoins de l'espèce.
- Alimentation avec fourrages produits sur l'exploitation (minimum d'herbages 75% en plaine et 85% en montagne) pour les herbivores.
- Alimentation avec des fourrages bio.
- Max 10% concentrés pour les ruminants.

Santé animale



17

- La santé des animaux de rente est surtout assurée par des mesures préventives (sélection adéquate, stabulations, alimentation, etc.).
- Administration de médicaments de synthèse possible sur ordonnance vétérinaire.
- Pas d'antibiotique critique en premier usage.
- Pas d'antibiotiques à titre prophylactique.
- Traitement avec des médicaments chimico-thérapeutiques limité.
- Le délai d'attente entre la dernière administration et la commercialisation de denrées alimentaires est doublé (exception : tarisseries).



18



19



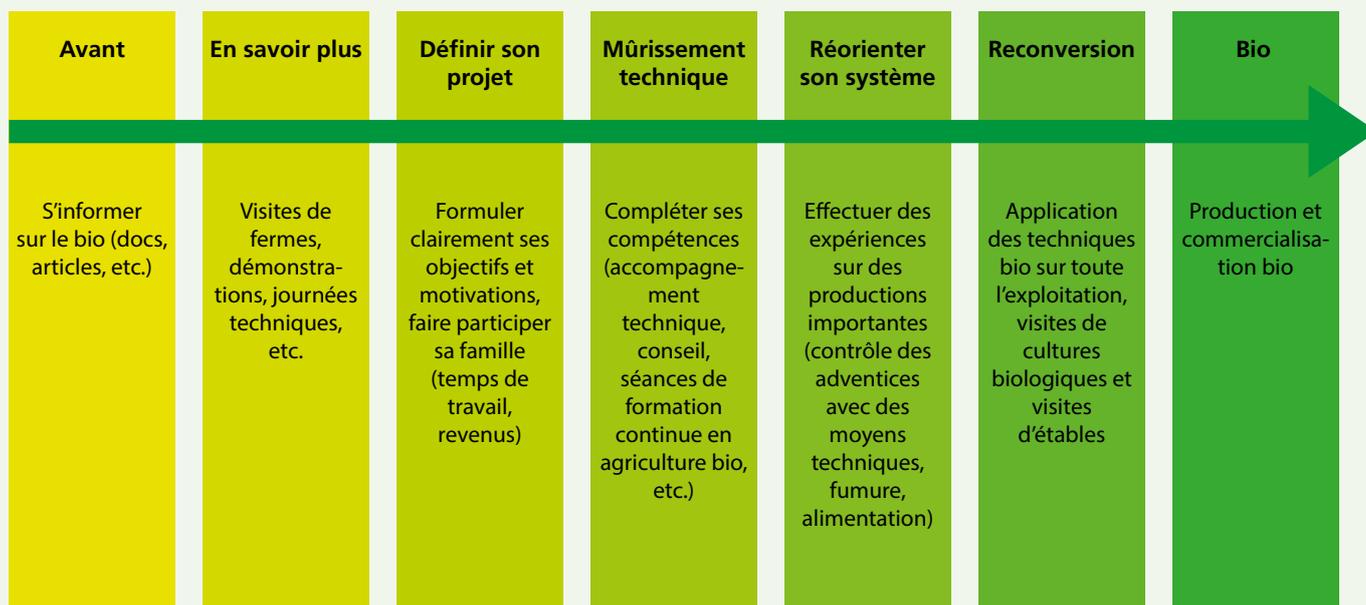
20



21

Pour plus de détails, voir [l'abrégé des exigences bio](#) et le cahier des charges de Bio Suisse

Se préparer à la reconversion



Défis de la reconversion à l'agriculture biologique

- Durant la période de reconversion, la commercialisation et la mise en place d'un nouveau système de production peuvent avoir des conséquences problématiques avec des hauts et des bas techniques et économiques (levée d'adventices, mauvais rendements, recul de la production laitière par vache, etc.).
- La motivation personnelle des exploitants par rapport aux défis agronomiques que pose l'agriculture biologique reste déterminante pour la réussite de la reconversion.
- La reconversion ne change cependant pas que les aspects techniques de la gestion du domaine agricole, mais aussi le social : il faut être conscient que certains aspects de la collaboration avec des voisins non bio, comme p. ex. l'élevage commun des génisses, ne sera peut-être plus possible après la reconversion.
- La décision d'une reconversion nécessite aussi une réflexion globale de la part de la famille exploitante.

TEMOIGNAGE : Claude Peguiron, polyculture et élevage

«Je me suis lancé dans le bio sur 50 ha en location, à cause des produits de traitement, car certains produits phyto me provoquaient des gonflements des ganglions sous les bras, des saignements de nez et des vertiges. A l'école d'agriculture on nous appris qu'il fallait traiter, raccourcir les blés et bien « azoter ». Dans les prairies, on m'a conseillé d'augmenter la dose d'azote, ce que j'ai fait avec pour résultat, une augmentation du fourrage, mais surtout des rumex... »



On s'est lancé dans la production Extensio. On me prédisait la catastrophe et on a quand même eu de bons rendements. Plus tard, je me suis posé la même question pour le bio, avec une certaine réticence, au niveau de l'azote, des lampés et des chardons. J'ai fait des essais sur des parcelles de blé, ça s'est pas mal passé. A un moment, il fallait faire un choix. On s'est lancé en se disant que si jamais... on pourrait toujours revenir en arrière.

Ce que je trouve super dans le bio, c'est que je n'ai plus le casse-tête du choix des produits. Maintenant, je croche la herse-étrille ou la houe rotative. Je n'utilise plus de chimie, mais j'ai des machines qui ont aussi leurs coûts.

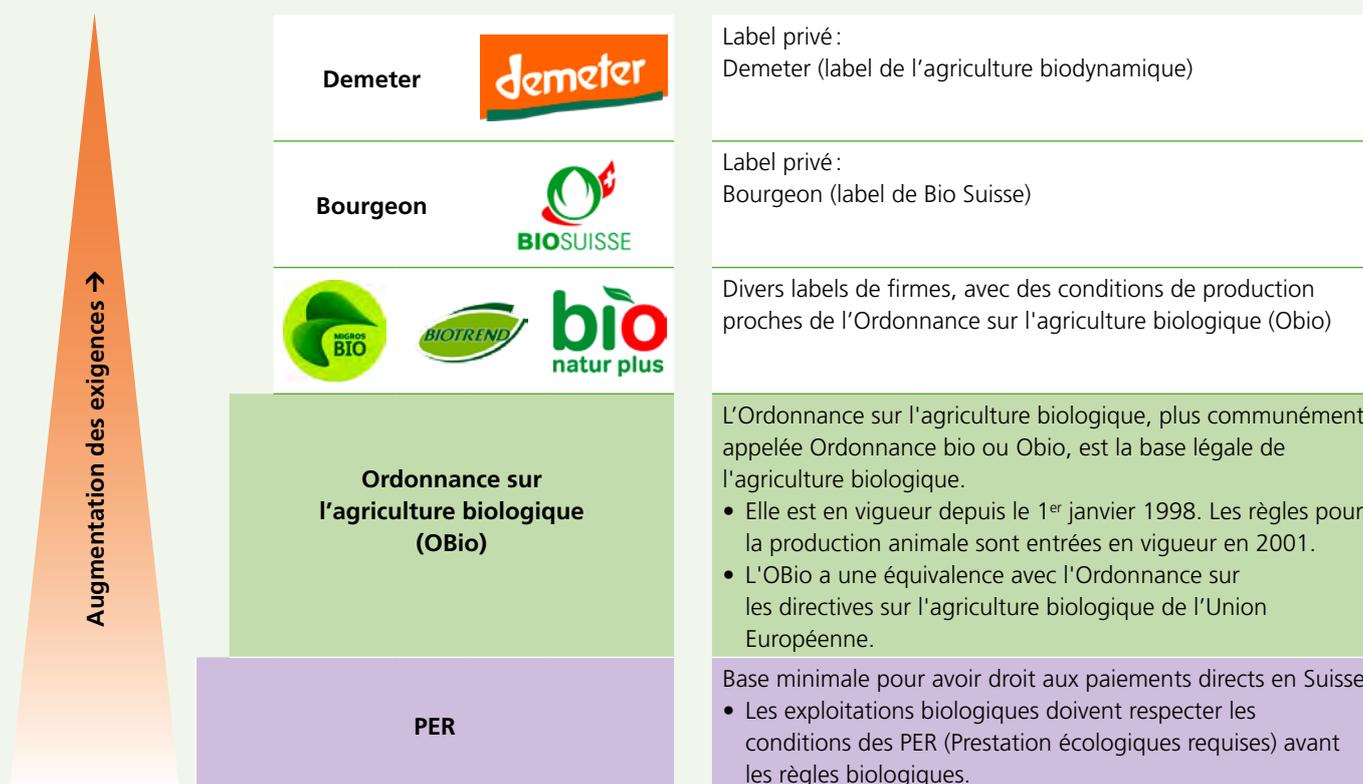
Si tu veux savoir, tout ne va pas tout seul, surtout au début, il faut apprendre les nouvelles techniques, accepter certains échecs et des champs avec quelques mauvaises herbes. Il y a plus de travail et il faut plus de technicité et de réactivité pour le désherbage. Tu dois mieux utiliser les bonnes fenêtres météo. Les semences sont plus chères, mais le prix des semences est bien compensé par les prix de vente de mes produits. Et je ne suis plus dépendant des firmes pour les phytos.

Je n'utilise pas de produits chimiques, ce qui n'est pas seulement meilleur pour ma santé, mais pour tout le monde, la planète et les générations futures. Je réapprends le métier d'agriculteur, je travaille en accord de la nature et je ne gagne pas moins bien ma vie.

Comparaison des directives et législation PER et Bio

Exploitations PER		Exploitations Bio	
SST	Art. 60 OPD	Pas d'additif chimique de synthèse dans les aliments	Art. 16a OBio
SRPA	Art. 61 OPD	Pas de rayonnement ionisant et produit irradié	Art. 3 OBio
Extenso	Art. 55 OPD	Pas d'OGM et leurs produits	Art. 3 OBio
		Pas d'engrais chimique de synthèse	Art. 3 OBio
		Pas d'herbicides	Art. 11 OBio
		Pas de transfert d'embryons	Art. 16c OBio
		SRPA obligatoire	Art. 15 OBio
		Pas de régulateurs de croissance et de stimulateurs	Art. 55 OPD Art. 11 OBio
		Pas de fongicides et d'insecticides chimiques de synthèse	Art. 3 OBio
Utilisation ciblée des pesticides	Art. 10 OPD		
Protection du sol	Art. 9 OPD		
Assolement régulier	Art. 8 OPD		
Bilan de fumure équilibré	Art. 6 OPD		
Surface de promotion de la biodiversité		OPD	Art. 7 OPD
Loi sur la protection des eaux (LEaux 1991)		OPD	Art. 70 OPD
Loi sur la protection des animaux (LPA 1978)		OPD	Art. 5 OPD
Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN 1966)		OPD	Art. 70 OPD

Comparaison des directives et législation PER et des différents labels Bio



Les labels privés ont des règles plus contraignantes que celles de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique.

Aperçu des labels bio de Suisse

Principaux labels	Descriptif	Produits, marché
Bio	<ul style="list-style-type: none"> • Production selon Obio • Pas de label 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente à la ferme bio ou conventionnelle • Pas de possibilité de vente en gros
	<ul style="list-style-type: none"> • Label Bourgeon • Label des producteurs Bio Suisse • Plus de 6000 fermes en Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de produits • Pratiquement tous les grossistes bios • Indispensable pour vendre chez Coop et Migros
	<ul style="list-style-type: none"> • Label des producteurs biodynamiques • Plus de 200 fermes en Suisse • Les fermes Demeter ont en général également le Bourgeon 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de produits • Certains grossistes
	<ul style="list-style-type: none"> • Marque de Coop • Exigences Bourgeon pour produits suisses et étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> • Filiales Coop, environ 45% du chiffre d'affaires des produits bio en Suisse
	<ul style="list-style-type: none"> • Marque de Migros • Exigences Bourgeon pour les produits suisses et bio européen pour les autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de produits • Représente environ 25% du chiffre d'affaires des produits bio en Suisse
	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences Ordonnance bio • Pas de produits de fermes en reconversion • Produits régionaux privilégiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Filiales Manor
	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences Ordonnance bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Filiales ALDI
	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences Ordonnance bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Filiales Lidl

Démarches en vue d'une reconversion à l'agriculture biologique

Obio			Démarche	Délai / conseil	Remarques
X	X	X	Conseil de reconversion	Si possible 1 an avant l'année d'entrée en reconversion	Vulgarisateur bio du canton, FiBL pour questions spéciales
X	X	X	Etude de marché et conception de la commercialisation		Partenaires commerciaux, détenteurs de labels, vulgarisateur bio
X	X	X	Inscription auprès du canton	31 août	Sur formulaire des paiements directs Exception, se référer au canton
X	X	X	Inscription auprès des organismes de contrôle et de certification	30 novembre	Organismes de contrôle et de certification
	X		Inscription auprès de Bio Suisse	30 novembre	
		X	Inscription auprès de Demeter	30 novembre	31 décembre si précédemment producteur Bourgeon (Bio Suisse)
X	X	X	Cours d'introduction à l'AB	Avant le 1 ^{er} contrôle	Inscription auprès du conseiller bio
X	X	X	Début de la reconversion	1 ^{er} janvier de l'année de contrôle	
X	X	X	Mise en place des cultures selon les règles bio	Automne précédent pour les cultures d'automne	
	X	X	Adhésion à une organisation-membre	Adhésion au plus tard lors du premier contrôle	Valable pour exploitations Bourgeon et Demeter

La vulgarisation agricole soutient les familles paysannes dans toutes les étapes de la reconversion.

Faire établir par un conseiller un rapport de la reconversion à l'agriculture biologique si :

- Les forces et les faiblesses de l'exploitation doivent être analysées dans l'optique de la reconversion.
- Des adaptations d'infrastructures et de bâtiments sont nécessaires.
- Lorsqu'on ne sait pas quelle branche de l'exploitation doit être développée ou au contraire abandonnée.

Commercialisation

- Le marché des produits biologiques progresse
- Le chiffre d'affaires des produits bio représentait plus de 2,5 milliards de francs en 2016. Le marché bio s'adapte ainsi une part de marché de 8,4% en moyenne.
- Tous les produits n'ont pas la même demande. Ainsi, près du quart des œufs, 5% de la viande, 12% des produits laitiers, 18% les légumes et 20% du pain vendus en Suisse sont bio.

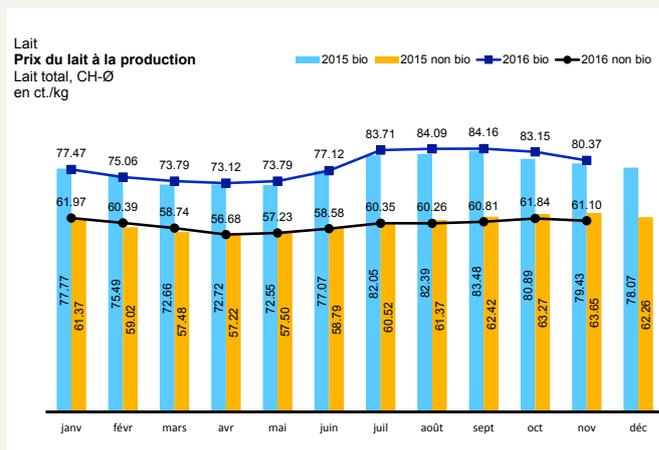
...et pour se décider à une reconversion

- Clarifier les possibilités de commercialisation avant la reconversion.
- Assurer une commercialisation au prix bio.
- Produire pour vendre en gros, pour des circuits courts ou les deux?
- En cas de doute, contacter la coordination du marché chez Bio Suisse, la vulgarisation bio ou une organisation telle que Prokana, BioFarm, Moulin Ritz ou Fenaco.

Prix de quelques grandes cultures



Prix du lait d'industrie à la production



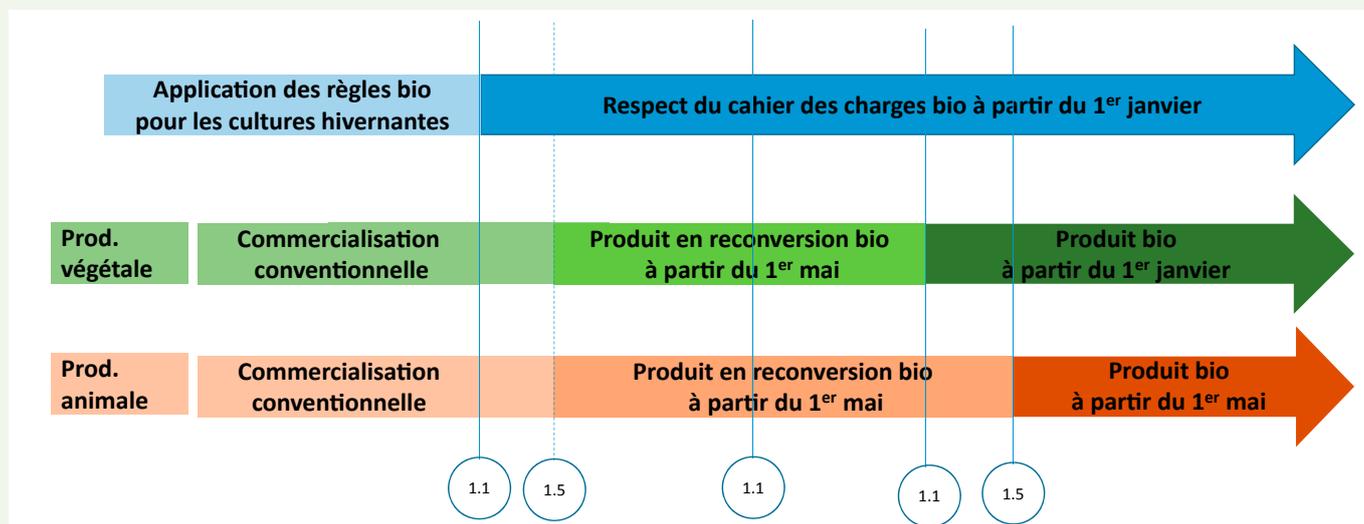
Commercialisation des produits bio et reconversion

Pendant la période de reconversion, tous les produits ne trouveront pas toujours preneurs au prix bio et devront être commercialisés au prix conventionnel. Certains produits de reconversion bio obtiennent un prix intermédiaire.

Le statut et la déclaration des produits sont soumis à des règles claires.

- La commercialisation des produits de reconversion est soumise à des délais très précis (voir illustration).
- Les produits en reconversion doivent être pourvus de la mention «Produit dans le cadre de la reconversion à l'agriculture biologique».
- Les produits d'origine animale ou végétale peuvent être vendus comme produits de reconversion bio, au plus tôt 4 mois après le début de la reconversion et après avoir reçu la certification.
- Les cultures mises en place avant le 1^{er} janvier (céréales d'automne par exemple), doivent être conduites dès le semis conformément au cahier des charges bio (attestation nécessaire et inscription pour le contrôle suffisamment tôt).
- Les produits végétaux peuvent être vendus comme produits bio dès le 1^{er} janvier de la 3^e année.
- Les produits animaux peuvent être vendus comme produits bio dès le 1^{er} mai de la 3^e année.

Aperçu des délais pour la commercialisation pendant la phase de reconversion



Aspects économiques de l’agriculture biologique

Quand on compare les résultats économiques des exploitations Bio et PER, on constate les grandes lignes suivantes :

- Prestations (ventes et paiements directs) légèrement plus faibles en bio.
- Coûts spécifiques plus faibles en bio (moins d'intrants, produits phytosanitaires, concentrés, engrais).
- Coûts de structure plus élevés en bio : main-d'œuvre, mécanisation, location, endettement, charges financières plus faibles.
- Les paiements directs pour les cultures sont plus élevés en bio.
- Le revenu agricole est légèrement plus élevé en bio (voir graphique page 11).

La réalité de chaque ferme est différente des moyennes statistiques ou comptables. Il est nécessaire de faire une projection de ses propres conditions.

Besoin en travail

Les besoins en travail par unité de production sont plus élevés en agriculture biologique :

- Régulation des adventices (surtout la lutte mécanique et manuelle).
- Soins au bétail, préparation des engrais de ferme.

Remarques

- Une structure plus diversifiée des exploitations entraîne également une augmentation des besoins en travail.
- Le surplus de travail doit être évalué individuellement pour chaque exploitation, en fonction du degré de mécanisation, des conditions locales et du type de commercialisation.
- L'engagement de main-d'œuvre supplémentaire est en général compensé par des prix supérieurs (dépend des volumes de production et des canaux de commercialisation).
- Une réorganisation des productions (surtout productions végétales) au moment de la reconversion bio permet souvent de garder une même charge en travail sur l'ensemble de l'exploitation.

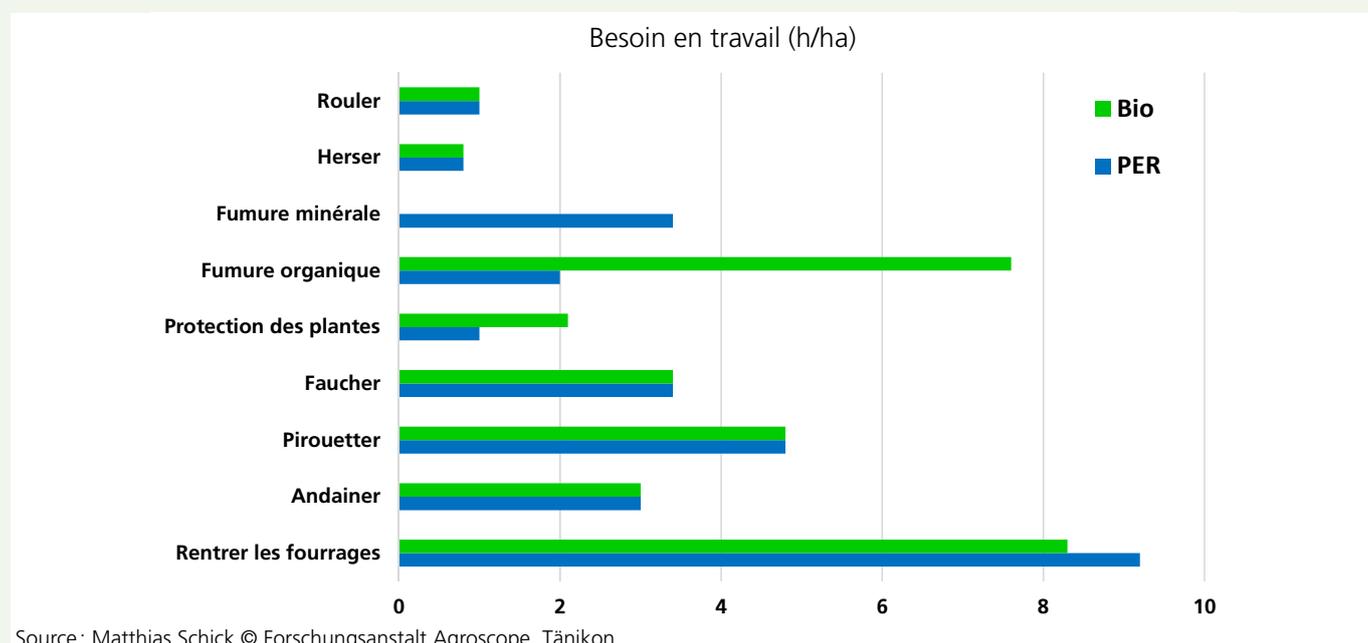
Travail supplémentaire (en heures / ha) pour quelques cultures en bio (source Agroscope)

Culture	Traction	Total	Culture	Traction	Total
Grandes cultures	2 à 7	3 à 10	Soja	2 à 8	10 à 40
Céréales	2 à 5	3 à 8	Betterave	5 à 20	80 à 180
Prairies	0 à 3	3 à 10	PdT, maïs	5 à 10	20 à 25
Pomme-poire	-5 à 5	-60 à +20	Fraise	± 0 à 7	0 à 2 h
Viticulture	0 à 5	25 à 60	Légumes		+10 à +40%
Petits fruits		-50 à 15	Carotte		80 à 180

Comparaison du besoin en travail entre PER et Bio pour une exploitation fourragère

PER: 4 coupes, 30 dt, fumure minérale et lisier ; lutte chimique contre les rumex

Bio: 4 coupes, 27 dt, fumier et lisier ; lutte manuelle contre les rumex



Source : Matthias Schick © Forschungsanstalt Agroscope, Tänikon

Besoins en investissements lors de la reconversion



- Les agriculteurs bio utilisent de plus en plus une mécanisation très performante, autant pour le travail du sol que pour maîtriser les mauvaises herbes dans des cultures moyennement ou peu concurrentielles. Cela induit des coûts de machines (en propriété ou en location) plus élevés.
- Les principales différences en besoins d'investissement résident dans la protection des cultures.
- Plus besoin de pulvérisateur pour traiter les cultures (sauf pour la pomme de terre et les cultures spéciales), mais des machines de désherbage mécanique performantes sont nécessaires.
- La fertilisation se fait avec des engrais organiques, ce qui demande des machines adaptées (épandeur à fumier, à lisier (pendillard) et/ou épandeur à engrais).
- Les bâtiments d'élevage doivent tous être aux normes SRPA. Pour les ruminants, les changements en bâtiments sont de faible envergure. Pour les élevages de porcs ou de volaille, les investissements peuvent être très importants pour correspondre aux exigences bio, ou alors, il faut diminuer le cheptel.

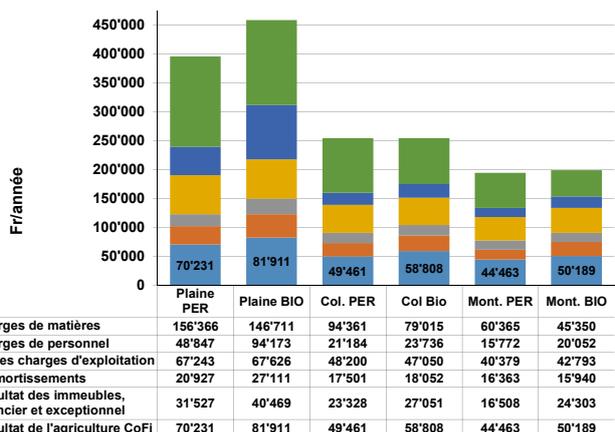
Quelques machines particulières pour les cultures en agriculture biologique

Type de cultures	Désherbage, protection des cultures	Fertilisation
Grandes cultures simples (céréales, colza, pois, cultures associées...)	<ul style="list-style-type: none"> • Herse-étrille et/ou houe rotative • (<i>Ecimeuse</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Epandeur à fumier, à lisier (pendillard) • (<i>Semoir à engrais</i>)
Grandes cultures, sarclées (maïs, tournesol, soja, colza ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Houe rotative et/ou herse-étrille • Sarcluse • (<i>Ecimeuse</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pendillard • (<i>Semoir à engrais</i>)
Légumes, pommes de terre	<ul style="list-style-type: none"> • Sarcluse (de guidage manuel à GPS/RTK) • Herse-étrille et/ou houe rotative • Pulvérisateur • (<i>Désherbage thermique</i>) • (<i>Ecimeuse</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Semoir à engrais
Viticulture, arboriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisateur • Désherbage mécanique sous la ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Semoir à engrais • Epandeur à compost
Herbagère		<ul style="list-style-type: none"> • Epandeur à fumier • Epandeur à lisier (pendillard)

Paiement directs

- Il y a une seule différence au niveau des paiements directs entre Bio et PER, à savoir une prime bio par ha de cultures. Selon PA 14-17 : prairies : 200.-/ha ; terres ouvertes : 1200.-/ha et cultures spéciales : 1600.-/ha.
- La SRPA étant obligatoire en bio, les exploitations bio reçoivent les subventions liées à ces programmes.
- Certains cantons offrent une aide financière spécifique pendant la période de reconversion. Se renseigner auprès du conseiller bio de votre région.

Prestations brutes, charges et revenu de l'agriculture CoFi, comparaison PER / Bio 2014-2015



- Les résultats économiques en bio peuvent atteindre des niveaux plus rémunérateurs qu'en PER (voir graphique).
- Une reconversion au bio s'avère encore plus intéressante économiquement lorsque l'on peut orienter son exploitation sur des productions dont les marchés sont porteurs, comme la volaille ou les grandes cultures bio. La décision d'une reconversion à l'agriculture biologique nécessite toutefois une réflexion globale. Cette phase ne doit pas être négligée et ne saurait se limiter aux seuls aspects économiques.
- Le recours à un conseiller ou à une conseillère agricole permet de répondre aux questions stratégiques et techniques qui se posent alors et de tenir compte des spécificités de chaque exploitation.

Boîte à outils

Outils servant à des études de reconversion au bio

- Test rapide bio : « [Etes-vous près ou loin du bio ?](#) »
- Informations sur le bio (techniques, économiques et réglementaires) : www.bioactualites.ch > [Reconversion](#)

Outils de comparaison économique

- Catalogue Marges brutes d'AGRIDEA
- Etudes Agroscope sur les revenus agricoles PER et Bio www.bioactualites.ch > [Marché](#)

Sources des photographies

1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 © Josy Tamarcaz, AGRIDEA

4, 8 © Maurice Clerc, FiBL

11 © carré.fr

12 © Agroscope

13 © PUMAgri

15 © Barbara Fruh

17 © T. Alföldi



Les cultures associées permettent d'obtenir facilement des cultures propres
(à gauche : féverole seule, à droite féverole-avoine)

Informations et adresses utiles

Adresses utiles

Formation et conseils bio en Suisse	www.bioactualites.ch > Adresses > Formation et conseil
Organisations bio régionales	www.bio-suisse.ch > A notre sujet > Portrait > organisations membres
AGRIDEA	Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne www.agridea.ch +41 (0)21 619 44 00
Bio Suisse	Jordils 3, CP 1080, 1001 Lausanne www.bio-suisse.ch +41 (0)21 619 44 75
FiBL	Jordils 3, CP 1080, 1001 Lausanne www.fibl.org +41 (0)21 619 44 26

Documentation sur le bio

a) Technique-pratique

- [Dossier reconversion Agriculture biologique sur bioactualités.ch](#)
- [Fiches techniques agriculture biologique](#)
- [Page bio du site Internet AGRIDEA](#)
- [Guide plan d'action bio](#)

b) Argumentaires bio

- [100 arguments en faveur de l'agriculture biologique](#)
- [Arguments en faveur de l'agriculture biologique \(dépliant\)](#)
- [Connaissances Bio : Faits et fondements sur la production biologique](#)
- [De bonnes raisons pour pratiquer l'agriculture bio](#)
- [La reconversion devrait impliquer toute la famille](#) > Magazine > Archives 2011

c) Législation et Cahiers des charges :

- www.bioactualites.ch > Actualités > La réglementation bio

Abréviations

AB	Agriculture biologique
Bio	Biologique, Agriculture biologique
CHF	Francs suisses
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique
OBio	Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique
PA	Politique agricole
PER	Prestations Ecologiques Requises (base pour l'obtention des paiements directs en agriculture)
SRPA	Sortie Régulière Plein Air